GUIDE CONSEIL POUR L'AMENAGEMENT DES SALLES D'ARTS PLASTIQUES EN COLLEGE.

Académie de Lille

Document de travail à l'usage des professeurs d'arts plastiques et des équipes de direction.

Inspection pédagogique régionale d'arts plastiques / juin 2005.

INTRODUCTION:

Ce guide conseil cherche à apporter des informations et une argumentation qui peuvent être utiles aux équipes pédagogiques et aux chefs d'établissement pour planifier des aménagements de locaux indispensables à la conduite d'un enseignement actualisé des Arts plastiques au collège.

Tels que proposés, l'organisation de la salle d'Arts plastiques et la nature des équipements sont en étroite relation avec les objectifs des textes réglementaires des programmes et les projets ministériels d'éducation artistique.

Ce document peut être utilisé au niveau de l'établissement lors de concertation entre le Professeur d'Arts plastiques, le Chef d'établissement et le Gestionnaire. Il l'est également, sans pour autant revêtir un caractère prescriptif, dans le cadre des relations entre l'équipe de direction et la collectivité territoriale.

Il doit permettre une bonne compréhension des enjeux de la formation des élèves en Arts plastiques, des pratiques pédagogiques des enseignants et de la nature comme de l'ampleur des pratiques plastiques que développent les élèves dans cette discipline.

> C. Vieaux. Inspecteur d'Académie Inspecteur pédagogique régional d'Arts plastiques.

SOMMAIRE:

- LE CADRE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES EN COLLEGE ET LA DEMARCHE PEDAGOGIOUE.
- CONCEPTION ET AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES ET LOCAUX ASSOCIES.
- LES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES.

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE ENCADRANT L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES AU COLLEGE :

- LOI Nº 88-20 DU 6 JANVIER 1988 RELATIVE AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES.
- CLASSE DE 6°: BOEN N°48 DU 28 DECEMBRE 1995.
- CLASSES DE 5° ET DE 4°: BOEN N°1 HORS SERIE DU 13 FEVRIER 1997.
- CLASSE DE 3°: BOEN N°10 HORS SERIE DU 15 OCTOBRE 1998.

LE CADRE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES EN COLLEGE ET LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

. Rappels :

L'enseignement des arts plastiques est obligatoire et s'inscrit dans les disciplines de l'enseignement général du collège.

Il est conduit à raison d'une heure hebdomadaire par classe. Au collège, la salle d'arts plastiques est donc fréquentée chaque semaine par l'ensemble des élèves de l'établissement.

. Finalités :

Les objectifs fondamentaux de formation en Arts plastiques, qui sont rappelés ci-après, sont travaillés à partir des composantes pratiques, culturelles et méthodologiques qui structurent l'organisation de cet enseignement.

Sur le plan de la conduite des séquences de cours, les connaissances artistiques et les savoirs scolaires visés (pratiques, culturels, méthodiques et comportementaux) sont abordés en associant des approches fondées sur l'expérimentation plastique des élèves, des analyses de processus artistiques, l'introduction de références artistiques et d'apports culturels.

En l'occurrence les grands objectifs de formation générale artistique, qui sont déclinés et approfondis dans une progression allant de la classe de 6° à celle de 3°, sont :

- Pour la composante pratique :
 - Donner aux élèves la maîtrise des dimensions pratiques et réflexives d'une expression plastique;
 - Leur apporter les moyens d'une expression plastique personnelle, dont les intentions artistiques soient perceptibles et nourries de la fréquentation de médiums, de supports et d'instruments diversifiés.
- Pour la composante culturelle :
 - Donner aux élèves les connaissances et les références culturelles nécessaires à la compréhension des processus artistiques, des faits visuels et architecturaux;
 - Leur permettre d'enrichir leurs conceptions de la création plastique au moyen d'une culture artistique ouverte à la pluralité des expressions, des périodes et des lieux.
- Pour la composante méthodologique :
 - Donner aux élèves les outils d'analyse des principaux processus et faits artistiques en arts plastiques, en architecture et dans les domaines de l'image;
 - Leur apporter les moyens de structurer leur expérience du monde visuel et de ses représentations symboliques.

Ces compétences, dans leurs mises en œuvre et leur atteinte, doivent permettre aux élèves l'autonomie dans l'élaboration de projets plastiques personnels, le développement d'un goût et d'une curiosité pour la découverte de la création artistique, de se forger des outils sensibles et intellectuels pour comprendre mieux leur environnement culturel, visuel et artistique, le plus proche ou appartenant à des contextes lointains.

De ce point de vue, l'éducation à l'architecture et aux images fait l'objet d'un travail spécifique et régulier en Arts plastiques à partir d'entrées dédiées dans les programmes du collège.

. Liens aux autres enseignements et aux actions culturelles :

En fonction des potentialités de chaque séquence, les opérations, les notions et les connaissances travaillées qui peuvent relever de plusieurs disciplines au collège sont mises en relation. Dans l'étude des œuvres, l'approche conduite en Arts plastiques peut s'enrichir de la participation des professeurs d'autres domaines (aspects historiques, littéraires, scientifiques, etc.). Dans le travail commun à toutes les disciplines d'éducation à la citoyenneté, l'enseignement des Arts plastiques peut s'impliquer dans l'étude de questions liées à l'environnement, à la reconnaissance du patrimoine, à la compréhension du paysage, etc.

Les connaissances et les savoir-faire développés en Arts plastiques peuvent trouver des prolongements dans des activités pluridisciplinaires facultatives ou au choix, également ancrées dans les dimensions artistiques et culturelles :

- Dans des Itinéraires De Découverte ;
- Dans des dispositifs complémentaires d'éducation artistique tels que les Ateliers Artistiques ou les Classes à Projet Artistique et Culturel (classes à P.A.C.);
- Par des actions de rencontre avec l'œuvre d'arts, notamment dans le cadre des Espaces Rencontre avec l'Oeuvre d'Art dans l'académie de Lille (E.R.O.A.) ou des sorties éducatives dans les musées ou les centres d'art.

Ces dispositifs sollicitent également des espaces et des équipements adéquats auxquels une salle d'arts plastiques bien conçue et bien aménagée, ainsi que des équipements associés, peuvent permettre de répondre.

CONCEPTION ET AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES ET LOCAUX ASSOCIES :

. Incidences des conditions d'enseignement sur les apprentissages :

Si le métier du professeur est essentiel, la salle et son équipement sont des facteurs décisifs de la réussite des élèves dans cet enseignement.

A tous les niveaux de formations en Arts plastiques au collège, l'élève doit :

- o Produire plastiquement en deux et trois dimensions ;
- Observer et analyser des images d'œuvres ;
- o Acquérir des connaissances culturelles et des références artistiques ;
- o Rechercher des informations, utiliser des ressources documentaires ;
- o Communiquer à partir de ses productions et s'ouvrir au monde de la culture.

La rapidité de mise en œuvre des cours est primordiale à raison d'une heure hebdomadaire par classe. Dans une même séquence pédagogique l'élève est très régulièrement susceptible de manipuler des matériaux parfois très salissants, des documents, des appareils sophistiqués, d'agir individuellement ou collectivement.

Il est par conséquent indispensable d'optimiser les conditions de travail, dans un souci constant de réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs compétences et leurs situations personnelles.

. Besoins pédagogiques liés aux compétences scolaires attendues et aux connaissances artistiques visées:

- Pour faire observer et analyser, faire acquérir des connaissances artistiques et des références culturelles à ses élèves, le professeur doit :
 - o **Disposer d'un espace de regroupement** permettant le visionnement de documents (images d'œuvres sur supports diapositives, vidéo, cd-rom, DVD, ...) et une vue commune sur le tableau.
 - Cet espace de travail doit faciliter l'interactivité du travail verbal ou écrit, individuel et collectif (temps de culture artistique, d'études d'œuvres de référence ou de productions des élèves, par exemple) et le dialogue (analyses d'œuvres, de pratiques, communication de projets, ...).
- Pour produire plastiquement en deux ou en trois dimensions, les élèves doivent pouvoir :
 - Accéder rapidement à des matériaux variés et à des outils:
 - La production plastique doit pouvoir varier du plan au volume, du petit au grand format.
 - Afin d'expérimenter, des matériaux très divers sont présents dans la classe (magazines, blocs de bois, grillage, métal, plâtre, terre, papiers de toutes sortes, supports, peintures, etc.); ainsi que de l'outillage simple dans un environnement sécurisé (pour assembler, coller, fixer, découper, etc.).
 - Varier les attitudes du travail plastique dans la classe :
 - L'élève doit pouvoir travailler sur table, au mur et au sol, afin de renouveler dans l'année sa relation aux apprentissages, de favoriser sa découverte de la diversité des pratiques artistiques, de lui permettre de relier ses actions à des enjeux d'apprentissage, de développer progressivement le sens du projet, de la responsabilité et de l'autonomie.
- Pour faire rechercher des informations et utiliser des ressources documentaires, le professeur doit pouvoir :
 - Mettre à disposition des élèves dans la salle une documentation spécifique pour développer des relations autonomes aux œuvres d'art (catalogues, revues, cartes postales, documents iconiques, diapositives, CD Rom).
 - Ce fonds documentaire de classe doit pouvoir être facilement accessible aux moments pédagogiques les plus opportuns. Il est complémentaire du CDI, plus généraliste.
 - Disposer dans la salle :
 - Pour lui-même, d'un matériel informatique avec des logiciels et des périphériques de traitement de l'image permettant la construction de

- supports didactiques et la constitution de banques de données (textes, images, dossiers, ...) ;
- Pour les élèves, **des outils informatiques et numériques** afin de s'informer, de visualiser, de classer, d'expérimenter et de produire (dossiers personnels articulant textes et images) et d'acquérir des savoirfaire et des gestes liés aux techniques de l'image (fabrication et transformation : expérimenter la photographie numérique, la vidéo analogique et numérique, l'infographie et l'image de synthèse).
- Pour permettre aux élèves de construire des connaissances à partir d'une communication verbale sur leurs productions, le professeur doit pouvoir:
 - O Disposer dans la salle de classe d'un espace combinant mur et sol qui soit facilement utilisable pour le regroupement et l'accrochage de travaux et leur analyse formative, comme dans un atelier.
 - Disposer également chaque fois que possible d'un équipement associé qui est un espace permanent d'exposition, utile à valoriser les pratiques des élèves et à accueillir des productions issues du monde des arts :
 - Véritable galerie d'art à vocation pédagogique (espace rencontre avec l'œuvre d'art -EROA- dans l'Académie de Lille), il est un outil pédagogique particulièrement utile aux professeurs d'arts plastiques et à leurs élèves. Il permet, d'une part de faciliter l'accès des élèves aux connaissances portant sur les relations de la production plastique au lieu et au public, d'autre part de favoriser les démarches de conception et d'accueil d'expositions d'artistes, d'architectes, de designers, de vidéastes, etc. Cet espace permanent d'exposition contribue ainsi fortement à la vie culturelle de l'établissement et à des projets conduits en interdisciplinarité.

. Emplacement de la salle d'Arts plastiques et des équipements associés :

En Arts plastiques, il est devenu courant que les salles spécialisées puissent permettre des possibilités d'extension du travail dans les abords immédiats : couloir, hall, salle annexe, laboratoire photographique, salle de cinéma-audiovisuel, ... Il est donc utile de concevoir, d'équiper ou d'aménager ces locaux (cimaises, éclairages, etc.) en fonction de ces usages en Arts plastiques (ou pluridisciplinaires dans le cas d'approches communes liées par exemple à l'image ou aux œuvres d'art).

Il est recommandé dans la salle d'Arts plastiques d'éviter les surfaces non exploitables pour des raisons de sécurité (balcons, terrasses, mezzanines, ...).

Il est souhaitable que la salle d'Arts plastiques soit proche du CDI et au rez-de-chaussée quand un espace permanent d'exposition est aménagé afin de permettre l'accès du public.

. Superficie, volume, éclairage et qualités des matériaux pour les salles d'Arts plastiques :

La superficie :

Dans tous les cas, cet enseignement nécessite davantage un atelier qu'une salle de classe banalisée.

La superficie de la salle doit permettre à trente élèves (au moins) de travailler et de circuler sans se gêner et selon des rythmes individualisés. Cette salle est donc spacieuse (<u>de 80 à 90 m2</u> sans la réserve).

Sa conception architecturale rend disponible des organisations variables dans l'année selon les cycles qui structurent le collège, selon les aspects théoriques et les pratiques plastiques conduits dans cet enseignement.

La hauteur sous plafond est de trois mètres minimum pour une partie de la salle. Ceci doit permettre de suspendre en différents points des travaux de grandes dimensions ou en volume. Cette partie est spécifiquement équipée de panneaux permettant de fixer des supports sur le mur et de systèmes d'accrochage pour des travaux en volume.

- La réserve :

Une réserve aménagée attenante à la salle d'arts plastiques est indispensable.

Sa superficie doit être au moins égale à 20 m2, permettant de stocker les travaux des élèves et des matériaux. Pour rappel, chaque semaine, c'est en moyenne les productions individuelles de 500 élèves qui doivent ainsi être rangées et triées.

Cette réserve est accessible par une large porte permettant le transport de productions encombrantes (pouvant aller jusqu'à 3m sur 4m) et d'équipements fixés sur chariots mobiles (téléviseur, équipements numériques de travail, ...).

Des rangements sont nécessaires pour le matériel (instruments, outils), la documentation, les travaux en cours, certains travaux terminés (en vue d'une exposition par exemple), le matériel audiovisuel et informatique (armoires, étagères, réserve). Il faut aussi prévoir une armoire

hermétique et résistante au feu pour certains matériaux (peintures, solvants, papiers, supports divers, ...)

L'éclairage :

Outre un éclairage électrique de qualité permettant le travail quelles que soient les conditions extérieures, la salle doit être équipée de prises électriques bien réparties (projections, séchage, outils divers).

L'obscurcissement total et partiel de la salle est prévu pour permettre la projection des documents. Il est important d'éviter l'éclairage naturel zénithal, ainsi que les larges baies couvrant un mur en totalité et de préserver des murs aveugles.

Qualité des matériaux :

Les sols et les murs doivent être de couleur neutre.

Les sols sont robustes et facilement lessivables. Ils doivent pouvoir résister à la chute d'outils, aux peintures et aux solvants.

Les portes sont munies de fermetures et de gonds solides, résistants à des ouvertures fréquentes et aux transports de volumes encombrants.

Les points d'eau privilégient des grands bacs et de larges évacuations munies de filtres. Ils sont encadrés de carrelages muraux sur une large surface.

Les stores ou rideaux permettant d'obscurcir la salle pour projeter des documents visuels sont efficaces et avec des mécanismes solides. Ils seront sollicités plusieurs dizaines de fois par semaine dans la conduite de l'enseignement.

Les prises électriques sont fermement ancrées sur les murs, protégées et robustes. Elles seront utilisées régulièrement pour brancher des instruments de capture ou de diffusion d'images, mais également pour des outils électroportatifs dans certaines activités de fabrication.

LES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES:

Les équipements utiles et souhaitables :

- **Pour les activités graphiques** (dessiner, tracer, composer, etc.) **et écrites** (noter des références, s'auto évaluer, écrire un projet, justifier et argumenter ses démarches, etc.) :
 - Quinze plans de travail doubles 200x100cm, piétement de 100cm, résistants, facilement nettoyables et permettant des travaux de grands formats.
 - o Trente tabourets fixes à quatre pieds empilables assise à 70cm.
 - Le bureau de l'enseignant avec siège.
 - Egalement six tables individuelles de classe, mobiles et avec chaises.

- Pour produire plastiquement en deux et en trois dimensions :

- Utilisation des plans de travail doubles 200x100cm, piétement de 100cm, résistants permettant des travaux de grands formats et le travail debout pour les fabrications en volume.
- Une table lumineuse.
- o L'outillage indispensable pour le travail en volume et la peinture en grand format.
- o Trois sellettes pour le travail sollicitant le modelage piétement de 120cm.
- o Armoires de rangement du matériel courant dans la classe.
- o Meuble à tiroir pour le rangement du papier.
- o Etagère pour le séchage des travaux.
- Point d'eau avec deux bacs éviers et robinets (eau froide et eau chaude), d'un élément de rangement pour les récipients, accessoires et prévision indispensable d'un séchoir ou sèche-mains. Le point d'eau est d'accès direct et aisé, le mur est carrelé.
- Prises de courant en nombre suffisant et bien réparties dans la salle pour tous les matériels décrits.
- Trois grandes poubelles.
- o Portemanteaux.
- Dérouleur de papier essuie mains.

- Pour observer, analyser, acquérir des connaissances et des références artistiques :

- Un tableau triptyque permettant l'accrochage de documents par aimant, intérieur vert et extérieur blanc.
- o Un écran de projection fixe 200x200cm.
- o Un projecteur à diapositives.
- o Un téléviseur et une prise TV.
- Un magnétoscope.

- Un lecteur de DVD.
- Un rétroprojecteur.

- Pour permettre à l'élève de communiquer à partir de ses productions :

- Un grand pan de mur aveugle, équipé pour l'accrochage direct sur le mur des grands supports, d'une hauteur sous plafond de 3 mètres.
- o Cimaises dans la salle pour l'accrochage.
- o Quelques socles pour la présentation des travaux en volume.

Pour rechercher des informations, utiliser des ressources documentaires et travailler l'image numérique :

- Une documentation d'arts visuels présente dans la salle pendant les cours (cassettes vidéo, diapositives, livres,). Des armoires de rangement sécurisées et des présentoirs pour les catalogues et les revues.
- Deux postes informatiques pour les élèves d'une puissance compatible avec la création informatique, accompagnés de logiciels de traitement de l'image, de textes et de montage vidéo (par exemple : processeur de 1,5 Ghz / disque dur d'au moins 80 Go / Mémoire vive de 256 Mo / sortie TV).
- Deux tables adaptées au matériel informatique pouvant contenir l'unité centrale, le moniteur, le clavier, l'imprimante et le scanner.
- Deux écrans 19 pouces.
- o Un graveur CD.
- Un scanner: A4/A3.
- Une imprimante couleurs A4/A3.
- Deux appareils de photo numérique (3 millions de pixels minimum).
- o Un caméscope numérique.
- o Sorties USB sur tous les équipements électroniques et numériques.
- Une connexion Internet.
- Une flexcam.

- Pour mettre en œuvre un espace permanent d'exposition :

- Un local aménagé est implanté si possible dans un lieu central dans l'établissement et proche de la salle d'arts plastiques et du CDI. Il doit être facilement accessible d'une part aux élèves et d'autre part au public extérieur sans perturber le fonctionnement usuel du collège.
- Il nécessite une réflexion quant à son architecture et à son aménagement lorsqu'il s'agit d'une création, quant à sa requalification lorsqu'il s'agit d'une réaffectation de locaux.
- Si possible, quand il est conçu spécifiquement, il est accessible de l'extérieur par une large porte pour le public et dispose également d'une ouverture sécurisée (250x300cm) pour le chargement et le déchargement des œuvres.
- o Il doit satisfaire à critères techniques propres aux différents genres artistiques concernés ainsi qu'à leurs exigences de présentation :
 - un volume suffisant pour accueillir en sécurité une classe entière ou du public extérieur;
 - permettre aux œuvres d'être visibles en prenant de la distance, en circulant vis-à-vis d'elles
 - Comprendre au moins deux murs aveugles, permettre l'obscurcissement total ou partiel, disposer d'un dispositif d'accrochage, de socles, de présentoirs à documentation, de prises TV, de prises électriques réparties dans l'espace, de vitrines, d'éclairages orientables sur rails, d'une alarme.